



2024 - 2025

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION Petit Collège

Tous les régimes de demi-pension sont possibles : un, deux, trois ou quatre repas par semaine.

Tarifs annuels	Petit Collège
1 repas	335
2 repas	660
3 repas	930
4 repas	1200
Ticket unitaire	10,40 €

Il est possible de prendre des repas supplémentaires en le signalant **par écrit, sur le carnet de correspondance**, la veille ou le matin même. Le montant des repas occasionnels seront portés sur la facture en fin de chaque mois.

Les pique-niques ne sont pas autorisés à l'école.

Quand une élève, inscrite à la demi-pension, déjeune exceptionnellement chez une amie, les parents doivent le signaler **par écrit, sur le carnet de correspondance** (et non oralement ou par téléphone). Sans autorisation écrite, l'enfant restera déjeuner à l'école.

Inscription sur « *EcoleDirecte* »
(à partir du 27 août)